ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES

ACCUEIL DU NOUVEL ARRIVANT

FICHE ACTION N° 1.1.

Créer un AVF

URAVF Rhône-Alpes

◊ Quoi ?

Création d'un AVF.

◊ Pourquoi ?

- Demande d'une mairie souhaitant créer un accueil pour les nouveaux habitants de sa ville.
- Demande d'un habitant désirant créer un AVF dans sa ville.
- Renforcer le maillage territorial du réseau des AVF.

◊ Pour qui ?

- Les nouveaux habitants de la ville
- Les habitants en recherche de lien social
- Les équipes municipales

◊ Avec qui ?

- L'Union Régionale AVF (URAVF)
- L'ensemble des forces vives locales (élus locaux, office du tourisme…)
- Une équipe de bénévoles habitant la localité.

◊ Quand ?

Dès que l'équipe de bénévoles estime être en nombre suffisant.

◊ Comment ?

- Par une évaluation de l'utilité de la création en collaboration étroite avec l'Union Régionale.
- En suscitant l'envie du développement d'un nouvel AVF.
- Par une étude de terrain en vue de l'établissement d'un cahier des charges.
- En s'aidant du protocole décrit sur le site AVF : *https://avf.asso.fr/creer-un-avf/*

➔➔ **Voir l'exemple pratique de l'*URAVF Rhône-Alpes* au dos.**

Expérience de l'*URAVF Rhône-Alpes*

LE CONSTAT DÉCLENCHEUR DE L'ACTION

- Un habitant de la Ville souhaite la création d'un AVF, par exemple à Tarare (Rhône) et Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)
- Une équipe municipale est demandeuse, par exemple à Privas (Ardèche).

DÉMARCHES PRÉLIMINAIRES À LA CRÉATION RÉALISÉES ENTRE L'UNION RÉGIONALE ET LE DEMANDEUR

- Rencontre du chargé des Relations Publiques de l'Union Régionale avec la ou les personnes initiatrices du projet de création.
- Explication de la démarche.
- Remise de la fiche « Procédure pour créer un AVF » *https://avf.asso.fr/creer-un-avf/*
- Analyse avec le partenaire des besoins de la ville ou de la communauté urbaine.
- Prise de rendez-vous avec l'équipe municipale pour connaître sa volonté politique et son soutien logistique.
- Étude du cahier des charges.
- Recherche de bénévoles ayant l'esprit associatif et motivés pour animer une équipe.
- Décision de l'UR pour accord ou report de création.

L'IMPORTANCE DE L'ÉQUIPE DE CRÉATION

L'équipe est formée des bénévoles à l'origine du projet et du bureau de l'URAVF, elle :

- assure et supervise le suivi et la conformité de la création,
- apporte son soutien et son expérience pour mener le projet à sa réalisation,
- assume la bonne mise en route,
- apporte conseils aux personnes qui s'investissent,
- propose des contacts relations publiques et relations médias.

LA CRÉATION DE L'AVF

RÔLE DE L'URAVF

- Vérifier la réalisation des différents points du cahier des charges,
- Établir le budget prévisionnel avec les futurs président et trésorier,
- Rédiger un communiqué et un dossier de presse par le chargé de communication de l'Union Régionale pour annoncer la création de l'AVF.

RÔLE DE L'UNAVF

- Accepter le dossier transmis par l'Union Régionale, feu vert donné à l'Union Régionale et à l'équipe du futur AVF.

RÔLE DE L'AVF

- Rechercher des bénévoles et de futurs membres de l'AVF,
- Convoquer une assemblée générale constitutive en présence d'un ou plusieurs membres de l'Union Régionale,
- Procéder à l'élection par l'assemblée d'un conseil d'administration,
- Faire élire le bureau par le Conseil d'Administration,
- Déposer les statuts en préfecture,
- Envoyer à l'Union Nationale et à l'Union Régionale les coordonnées du président et des membres du Conseil d'Administration.

ET APRÈS…

- Le président de l'Union Nationale adresse une lettre de félicitations et un chèque de bienvenue au nouvel AVF ;
- L'Union Régionale attribue une dotation financière ;
- L'Union Régionale inscrit les bénévoles aux formations obligatoires ;
- Un membre de l'Union Régionale est membre de droit du nouvel AVF pour apporter conseil et soutien à la nouvelle équipe pendant trois ans maximum.

➔ ➔Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Brigitte Mathon :
uravf.rhonealpes.president@gmail.com